

ÉTABLISSEMENT : _____

PÉRIODE D'ADHÉSION : 1^{er} septembre 2010 – 31 août 2011

Nouveau membre Renouvellement

CATÉGORIE DE MEMBRE : en choisir UNE :

- Grand établissement 7 900 \$ Plus de 10 000 inscriptions
 Établissement moyen 4 000 \$ Entre 4 000 et 10 000 inscriptions
 Petit établissement 1 600 \$ Moins de 4 000 inscriptions

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTABLISSEMENT MEMBRE :

Chaque université membre doit désigner deux représentants. Ces représentants auront accès au site Web réservé aux membres, feront partie des listes d'envoi de CUCCIO-CDPIUC et seront invités à participer à toutes les rencontres des membres. Si un représentant désigné n'est pas en mesure d'assister à une rencontre des membres, un remplaçant peut être nommé pour celle-ci. Si le membre votant (c.-à-d. le représentant principal) n'est pas en mesure d'assister à une rencontre au cours de laquelle on procédera à un vote, une procuration pourra être fournie. Les **membres qui renouvellent leur adhésion** sont priés de confirmer l'information au sujet des représentants.

REPRÉSENTANT PRINCIPAL (Membre votant) :

Nom : _____
 Titre : _____
 Adresse postale : _____
 Ville : _____ Province: _____ Code postal : _____
 Tél. : _____ Poste : _____ Téléc. : _____
 Courriel : _____
 Site Web : _____

SECOND REPRÉSENTANT :

Nom : _____
 Titre : _____
 Adresse postale : Même que celle du représentant principal, ou

 Ville : _____ Province: _____ Code postal : _____
 Tél. : _____ Poste : _____ Téléc. : _____
 Courriel : _____

PAIEMENT :

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du **Canadian University Council of CIOs (CUCCIO-CDPIUC)** et le faire parvenir accompagné du formulaire d'adhésion à :

CUCCIO-CDPIUC
À L'ATTENTION DE : Greg McPherson
 6 Crowfoot Circle N.W., bureau 200
 Calgary, (Alberta) T3G 2T3
 Téléc. : 403-541-0915

À NOTER : CUCCIO-CDPIUC n'accepte pas les paiements par carte de crédit pour le règlement des droits d'adhésion. CUCCIO-CDPIUC ne prélève pas la T.P.S. sur ces droits. Les paiements doivent être faits aux montants exacts indiqués ci-dessus. Les droits d'adhésion sont non remboursables.